

■ Valérie Pécresse rassure la FMVM...

en bref

Accusant réception des résultats de l'enquête menée par la FMVM auprès des maires des villes moyennes et des présidents de leurs communautés sur leurs préoccupations et actions en matière d'enseignement supérieur (lire *Ondes Moyennes* n° 479), la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a vivement déploré le manque de concertation avec les universités pointé par de nombreux élus. « *La nécessité d'un dialogue entre les maires, les présidents de communautés et les universités est un principe fondamental de la bonne gouvernance locale telle que je l'envisage et telle que je la pratique* » précise Valérie Pécresse.

Les villes moyennes accueillent majoritairement des instituts universitaires de technologie (IUT) et des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). Plus de 87 % des élus interrogés dans le cadre de l'enquête exprimaient leurs inquiétudes s'agissant notamment du maintien de ces formations post-bac sur leur territoire. Dans son courrier, Valérie Pécresse insiste sur le fait que ces deux filières nécessitent une interaction forte avec l'ensemble du territoire, « *qui passe par l'expertise des élus* ». En conséquence, la ministre a demandé à ses services d'être « *particulièrement attentifs dans les demandes d'habilitations de nouvelles filières et lors de la contractualisation des universités, à la qualité de ce dialogue entre élus et équipes de direction des universités.* »

Enfin, Valérie Pécresse assure que les réformes engagées « *n'ont jamais remis en cause la situation géographique des établissements* ». Et la ministre de préciser : « *il s'agit de faire évoluer la gouvernance universitaire afin de mutualiser les moyens des établissements, leur permettant ainsi de se renforcer et d'être davantage compétitifs sur la scène internationale* ».

■ Télévision numérique terrestre L'inquiétude des élus sur la couverture TNT

La secrétaire d'Etat à l'économie numérique, Nathalie Kosciusko-Morizet, a annoncé le 22 octobre une enveloppe supplémentaire de 56 millions d'euros pour les aides aux foyers situés hors des zones couvertes en télévision numérique terrestre (TNT). Cette mesure est une réponse du gouvernement aux inquiétudes de nombreux élus, dans les territoires ruraux, qui craignent en effet qu'une partie de la population ne soit, même momentanément, privée de tout accès à la télévision. Ces positions s'appuient sur un argument simple : avec la conversion en numérique de 1626 des 3500 émetteurs analogiques, le plan de déploiement du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), ne table que sur un taux de couverture de 95% de la population, laissant, au minimum, un demi-million de foyers sans télévision, lors du basculement total à la TNT, en 2011.

De plus, la loi encadrant le passage au numérique, qui prévoit un seuil de couverture de 95% de la population par la TNT au niveau national et 91% au minimum dans chaque département, est largement remise en question par différentes estimations. Selon le député-maire d'Agen, Jean Dionis du Séjour, le taux de couverture dans le Lot-et-Garonne passerait de 91% en analogique à 79% avec la TNT. Chantal Robin-Rodrigo, députée des Hautes-Pyrénées, affirme de son côté que 92% des foyers recevraient la TNT dans les Hautes-Pyrénées, alors que 99,6% reçoivent l'analogique actuellement. Ces cas ne devraient cependant concerner que quelques départements à la géographie particulière. La prochaine étape est le passage de la proposition de loi de Xavier Pintat relative à la fracture numérique, en commission des Affaires économiques à l'Assemblée, le 4 novembre.

Financer un réémetteur ?

Lors de la séance des questions au gouvernement du 27 octobre à l'Assemblée nationale, deux questions relatives au financement du déploiement de la TNT ont été posées.

Le député Jean-Paul Bacquet a dénoncé les pratiques du groupe TDF, principal diffuseur de télévision en France, et opérateur technique du basculement au tout numérique, qui fait un tour de France pour démarcher les communes isolées et leur demander d'installer des émetteurs à leur frais. TDF a justifié ces pratiques, le 19 septembre, en indiquant que le programme retenu par le CSA devait être complété par 400 à 500 émetteurs TNT supplémentaires.

En réalité, il s'agit d'un choix politique qui appartient aux communes concernées. L'Etat privilégie la solution satellitaire avec un dispositif d'aide « à la parabole », pour permettre à la population située dans des « zones noires » de pouvoir bénéficier de l'offre numérique.

Le CSA devrait mettre en ligne prochainement sur son site Internet les cartes des zones couvertes par la télévision numérique terrestre. Cette information primordiale, couplée avec les services de conseil et d'assistance de « France Télé Numérique » devrait permettre aux communes d'arbitrer.

Le plan TNT Outre-Mer

L'absence de la TNT dans les DOM fait les affaires de Canal Satellite ou des opérateurs du câble. Plus le temps passe, et plus la fracture numérique entre la France métropolitaine et la France d'Outre-Mer se fait pesante.

Alain Méar, membre du collège du CSA, a fait savoir que l'offre TNT en outre-mer ne saurait tarder. Une offre enrichie et gratuite arrivera en trois vagues successives. La première, avant fin 2010, sera constituée d'une dizaine de chaînes : Télé Pays, France 2, France 3, France 4, France 5, France Ô, Arte, France 24, La Chaîne parlementaire (LCP-AN/Public Sénat). La deuxième, avant novembre 2011, sera constituée d'autres chaînes gratuites et des chaînes en haute définition. La troisième vague, après l'extinction de l'analogique, sera constituée de chaînes privées.